

DÉCLARATION D'ACTION SUR LA COOPÉRATION SINO-ARABE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE « LA CEINTURE ET LA ROUTE »

(Beijing, 10 juillet 2018)

1. La République populaire de Chine et les pays arabes (dénommés ci-après « les deux parties »), portant les valeurs historiques communes des anciennes Routes de la Soie terrestre et maritime, saluent l'initiative de construire la Ceinture économique de la Route de la Soie et la Route de la Soie maritime du 21^e siècle (« la Ceinture et la Route »). Partenaires naturels dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », les deux parties œuvrent à faire rayonner l'esprit de la Route de la Soie, à savoir la paix et la coopération, l'ouverture et l'inclusivité, l'inspiration et l'enrichissement réciproques, ainsi que le bénéfice mutuel et le gagnant-gagnant, afin de réaliser la coordination des politiques, l'interconnexion des infrastructures, la facilitation du commerce, la coopération financière et le rapprochement des peuples.

2. Les deux parties apprécient hautement les discours importants qu'a prononcés devant le monde arabe Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, à la cérémonie d'ouverture de la 6^e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-arabe (FCSA) à Beijing en 2014 et lors de sa visite au siège de la Ligue des États arabes en 2016, et en particulier son initiative d'inviter la Chine et les pays arabes à construire ensemble « la Ceinture et la Route ». Elles estiment que cette initiative offre de bonnes opportunités à la Chine et aux pays arabes pour développer leur coopération mutuellement avantageuse, renforcer leur partenariat stratégique et réaliser le développement partagé.

3. Les deux parties sont convenues de publier la *Déclaration d'action sur la coopération sino-arabe dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route »*, dans laquelle sont présentés les principes et objectifs de la coopération, les résultats obtenus, et les priorités et perspectives de la coopération. En voici le contenu :

Principes et objectifs

4. Les deux parties soulignent que la coopération sino-arabe dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route » vise à favoriser le développement commun, à promouvoir la coopération pragmatique et à réaliser la croissance soutenue, en vue de renforcer leurs relations dans les domaines politique,

sécuritaire, économique et social.

5. Les deux parties soulignent l'importance du principe d'amples consultations, d'engagement commun et de bénéfices partagés dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », et affirment que bâtir entre la Chine et le monde arabe une route de la paix, de la prospérité, de l'ouverture, de l'innovation et de la civilisation permettra d'étendre les champs de coopération et de servir les intérêts communs des deux parties.

6. Les deux parties soutiennent les règles du système commercial multilatéral régi par les règles de l'OMC et l'objectif de l'OMC d'élever le niveau du développement durable dans les différents pays du monde.

7. Les deux parties resteront attachées au concept de respect mutuel, d'équité, de justice, de bénéfice mutuel et de gagnant-gagnant, respecteront les intérêts vitaux et les préoccupations majeures de part et d'autre, approfondiront la confiance mutuelle et élargiront les intérêts communs dans le but de construire une communauté de destin pour l'humanité.

8. Les deux parties travailleront, en vertu de leurs lois et règlements en vigueur et conformément à leurs obligations et engagements internationaux, à assurer le développement de la coopération pragmatique sino-arabe dans différents domaines, en s'appuyant pleinement sur les mécanismes de coopération bilatéraux existants, les mécanismes multilatéraux auxquels elles participent toutes et les plateformes de coopération régionales efficaces.

Résultats obtenus

9. La partie arabe salue l'initiative « la Ceinture et la Route » et se réjouit de la coopération fructueuse sino-arabe dans ce cadre. La Chine a signé des documents de coopération sur « la Ceinture et la Route » avec neuf pays arabes (Arabie saoudite, Soudan, Iraq, Oman, Qatar, Koweït, Liban, Égypte et Maroc), et des documents de coopération en matière de capacités de production industrielle avec cinq pays arabes (Émirats arabes unis, Algérie, Arabie saoudite, Soudan et Égypte). Sept pays arabes (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Jordanie, Oman, Qatar, Koweït et Égypte) sont devenus membres fondateurs de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. Les pays arabes et la Ligue des États arabes ont participé activement au premier Forum « la Ceinture et la Route » pour la coopération internationale tenu en mai 2017 à Beijing. La Conférence d'affaires et Séminaire sur l'investissement Chine-Pays arabes, l'un des mécanismes les plus importants du FCSA, a donné des résultats encourageants. Sa 8^e session se tiendra en 2019, avec pour objectif de renforcer les échanges commerciaux, les investissements dans les

deux sens et la coopération dans le secteur privé entre les deux parties.

En 2017, le volume du commerce de biens entre la Chine et les pays arabes a atteint 191 milliards 352 millions de dollars américains, en hausse de 11, 9% par rapport à l'année 2016. Les deux parties ont tenu la 5^e Conférence sino-arabe sur la coopération énergétique, et la 6^e Conférence placée sous le thème « La Ceinture et la Route : vastes perspectives d'investissement » se tiendra du 5 au 8 novembre 2018 au Caire, en Égypte. Les deux parties ont œuvré à approfondir sans cesse leur coopération pragmatique dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité, de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'électronucléaire. Le Secrétariat de la Ligue des États arabes et l'Organisation pour le développement et la coopération en matière d'interconnexion énergétique mondiale ont signé un mémorandum d'entente. L'Autorité nationale de l'énergie atomique de Chine et l'Agence arabe de l'énergie atomique ont signé un mémorandum d'entente relatif à la création d'un centre de formation arabe sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

10. Des progrès notables ont été enregistrés dans des projets d'infrastructures prioritaires de l'initiative « la Ceinture et la Route » en réalisation par les entreprises chinoises dans des pays arabes : les préparatifs du projet sino-algérien du Port Centre d'El Hamdania, la ligne de train léger à Tenth of Ramadan City en Égypte, les lignes de transmission EETC 500 kV, la chaîne de production de fibres de verre Jushi et le Centre d'assemblage, d'intégration et de test de satellites en Égypte, le Terminal 2 à conteneurs du Port Khalifa aux Émirats arabes unis, l'extension du Port de l'Amitié en Mauritanie, le Pont Mohammed VI au Maroc et les réalisations sino-marocaines dans le cadre de « la Ceinture et la Route » comme les projets stratégiques de nouvelle génération dans le nord du Maroc, le Stade de Lusail au Qatar, la centrale électrique aux schistes bitumineux d'Attarat en Jordanie, la centrale électrique indépendante de Sohar en Oman et le complexe de barrage de Upper Atbara au Soudan.

La Chine a mis en place un crédit spécial de 15 milliards de dollars américains destiné à soutenir l'industrialisation au Moyen-Orient et un crédit préférentiel de 10 milliards de dollars. La Chine a créé des centres de compensation en yuan RMB au Qatar et aux Émirats arabes unis, et des fonds d'investissement commun avec ces deux pays d'un montant total de 20 milliards de dollars américains. Des progrès constants ont été accomplis dans les projets comme la zone de coopération économique et commerciale sino-égyptienne de Suez, le parc industriel Chine-Oman à Duqm, la zone spéciale de développement de Chine à Jazan Economic City en Arabie saoudite et le parc de démonstration de la coopération en matière de capacités de production

industrielle Chine-Émirats arabes unis.

Le Centre sino-arabe de transfert de technologies a été inauguré. Des progrès encourageants ont été obtenus dans l'établissement du Centre de formation arabe sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du Centre de formation sino-arabe sur les énergies propres. Le satellite algérien de télécommunications Alcomsat-I a été lancé avec succès, et le premier Forum de coopération sino-arabe sur le système Beidou a été une grande réussite. Les deux parties se félicitent du lancement du Centre d'excellence Chine-Pays arabes du système de navigation satellitaire Beidou en avril 2018 en Tunisie. Une entreprise chinoise a remporté l'appel d'offre pour la centrale à charbon propre d'Hassyan à Dubaï.

Le Centre de recherche sino-arabe sur la réforme et le développement a été ouvert en Chine et a organisé quatre ateliers de formation. Dans le cadre du programme de formation conjointe sino-arabe de traducteurs et d'interprètes, deux promotions d'étudiants ont été formées. Le projet de la traduction et de l'édition des classiques chinois et arabes dans ces deux langues a connu des progrès encourageants. La Conférence d'amitié sino-arabe, le Dialogue entre les civilisations, le Forum sino-arabe sur la coopération des médias et d'autres échanges humains et culturels ont été tenus régulièrement.

En 2017, 20 149 étudiants arabes faisaient leurs études en Chine et 1 129 étudiants chinois sont partis étudier dans des pays arabes. Ces chiffres étaient largement en hausse par rapport à 2012. Jusqu'ici, 12 Instituts Confucius et quatre Classes Confucius ont été créés dans neuf pays arabes (Jordanie, Émirats arabes unis, Bahreïn, Tunisie, Soudan, Comores, Liban, Égypte et Maroc). Treize pays arabes (Jordanie, Émirats arabes unis, Bahreïn, Tunisie, Algérie, Soudan, Syrie, Oman, Qatar, Liban, Libye, Égypte et Maroc) figurent désormais sur la liste des destinations agréées pour les touristes chinois voyageant en groupe. Chaque semaine, 195 vols réguliers relient la Chine et les pays arabes.

Priorités et mesures de coopération

11. Les deux parties réaffirment leur disponibilité à favoriser la coordination des politiques dans les divers domaines de coopération et à continuer de promouvoir l'architecture de coopération sino-arabe dite « 1+2+3 » (1, axée sur la coopération énergétique ; 2, basée sur la construction des infrastructures et sur la facilitation du commerce et des investissements pour renforcer la coopération ; 3, visant à accroître la coopération pragmatique dans les domaines de pointe comme l'énergie nucléaire, le spatial, le satellite et les nouvelles énergies), ainsi que la mise en œuvre du plan d'action sur la

promotion de la stabilité, l'innovation de la coopération, l'établissement de partenariats en matière de capacité de production et le renforcement des liens d'amitié. Et elles soulignent leur volonté de développer en priorité, conformément aux lois et règlements et aux obligations internationales pertinentes des deux parties, la coopération dans les domaines suivants :

(1) Intensifier le dialogue et les consultations, mener des échanges sur les stratégies et politiques de développement des deux côtés et promouvoir, en fonction des priorités nationales, la synergie entre l'initiative « la Ceinture et la Route » et les stratégies et politiques de développement majeures des pays arabes en vue des bénéfices mutuels. La Chine et les pays arabes continueront à encourager la signature de nouveaux documents de coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », tels que le plan d'application sur la synergie entre l'initiative « la Ceinture et la Route » et la Vision 2030 de l'Arabie saoudite, et le plan-cadre de coopération bilatérale Chine-Koweït. Des efforts seront déployés pour renforcer la complémentarité et la coordination entre l'initiative « la Ceinture et la Route » et d'autres stratégies de développement des pays arabes, telles que la Vision nationale 2030 du Qatar, la Vision économique 2030 du Bahreïn, la Vision 2030 pour le développement durable de l'Égypte, ainsi que le plan du décollage économique et le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 du Maroc. La Tunisie a signé avec le gouvernement chinois un mémorandum d'entente pour prendre part à la coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route ». Le gouvernement jordanien a exprimé sa volonté de signer avec le gouvernement chinois un mémorandum d'entente sur la coopération en la matière.

(2) Promouvoir davantage la coopération dans la planification et la construction des grands projets d'infrastructures, comme les routes, les voies ferroviaires, les ponts, les tunnels, l'aviation civile, les bâtiments, l'électricité, les réseaux à fibre optique et les télécommunications, faire avancer la coopération en matière de parcs industriels, et développer la coopération dans la construction du réseau ferroviaire dans la péninsule arabique et des lignes ferroviaires à grande vitesse dans les pays concernés.

(3) Assurer le succès des projets de coopération concrète sino-arabes déjà engagés et faire en sorte que la coopération dans le cadre de la Route de la Soie maritime gagne sans cesse en profondeur et donne plus de résultats tangibles.

(4) Approfondir la coopération sur l'ensemble de la chaîne industrielle dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel, et promouvoir la construction d'infrastructures de la prospection, de l'exploitation, du raffinage, du stockage et du transport.

(5) Renforcer davantage la coopération énergétique, notamment en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, la conception et la construction de centrales nucléaires, la sûreté nucléaire, la formation aux technologies électronucléaires, les énergies solaire, éolienne et hydraulique, et approfondir la coopération en matière de nouvelles énergies et d'énergies propres. Promouvoir ensemble l'interconnexion énergétique mondiale et réaliser le développement vert.

(6) Élargir davantage l'ouverture réciproque, et notamment améliorer l'environnement d'investissement, accélérer la construction de zones de libre-échange bilatérales et multilatérales, et renforcer la coopération en matière de transport.

(7) Développer en coopération un réseau multidimensionnel et diversifié en associant « la Route de la Soie en ligne », « la Route de la Soie aérienne » et le Corridor d'informations spatiales de « la Ceinture et la Route ». Tout en assurant la mise en œuvre des projets comme EgyptSat 2, encourager activement la participation de l'Arabie saoudite à la mission chinoise d'exploration de Mars sur la base de l'exploration conjointe réussie de la lune. Développer activement la coopération relative à l'application des technologies spatiales, promouvoir la fourniture de services par les satellites météorologiques Fengyun aux pays arabes et le progrès de la coopération liée au système de navigation satellitaire Beidou. Promouvoir la coopération en matière d'innovation technologique et le partenariat technico-scientifique sino-arabe. Renforcer la coopération et la complémentarité dans le domaine des services comme les technologies de l'information et de la communication et l'économie numérique au bénéfice de tous, relever ensemble les défis éventuels, multiplier la coordination des politiques internationales en matière de technologies de l'information et de la communication, et promouvoir la coopération sino-arabe sur l'e-business.

(8) Explorer activement les possibilités de la coopération monétaire et financière, étendre l'utilisation des monnaies nationales dans le commerce et l'investissement, intensifier les échanges et coopération entre institutions financières et fournir des soutiens financiers.

(9) Encourager les deux parties à partager des informations à travers des visites croisées de haut niveau. Intensifier les échanges officiels et non officiels, soutenir le Centre de recherche sino-arabe sur la réforme et le développement, et développer les échanges d'expériences sur la gouvernance de l'État. Approfondir la coopération dans les domaines de l'éducation, du sport, de la santé, de l'art, de l'édition et de la formation. Promouvoir l'établissement réciproque de centres culturels et le développement de jumelages entre les villes

des deux parties. Saluer la tenue prochaine en 2018 au Maroc du deuxième Forum sino-arabe des villes. Poursuivre l'étude de faisabilité sur l'établissement d'un centre de formation touristique et hôtelière sino-arabe en Tunisie.

(10) Soutenir et accompagner le renforcement des capacités de développement autonome de la Palestine. Prendre part ensemble et apporter du soutien, dans des conditions de sécurité assurées, au processus de reconstruction des pays de la région, et consolider progressivement les bases de la paix et de la stabilité par le développement.

12. Les pays arabes et la Ligue des États arabes se félicitent de la tenue prochaine de l'Exposition internationale d'importation de la Chine dans le courant de 2018 et y prendront une part active. La Chine soutient les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite dans leurs efforts pour assurer respectivement la réussite de l'Expo 2020 Dubaï et du sommet du G20 en 2020.

Garanties de la coopération

13. Les deux parties estiment que la coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route » contribuera à briser les barrières, à promouvoir l'intégration économique régionale, à créer des forces motrices internes pour la réalisation du développement et de la prospérité, et à garantir le droit au développement qui est un droit fondamental de l'homme. Les deux parties œuvreront ensemble à bâtir un environnement propice à la coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route ».

14. Les deux parties continueront à enrichir le dialogue entre les civilisations et à approfondir la coopération en matière de lutte contre l'extrémisme et toutes les formes de terrorisme.

15. Les deux parties continueront à intensifier la coopération dans le renforcement des capacités de maintien de la stabilité, et à mettre en œuvre les aides de 300 millions de dollars américains annoncées par la Chine, destinées aux projets de coopération en matière d'application de la loi et de formation de policiers. Les deux parties envisageront de nouveaux projets de coopération en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets déjà engagés et des besoins réels pour aider les pays de la région à renforcer leurs capacités à maintenir la stabilité.

16. Les deux parties affirment leur volonté d'intensifier la communication et la coopération et d'améliorer les mécanismes bilatéraux et multilatéraux, afin de préserver ensemble la liberté de navigation et la sécurité des routes maritimes, et de lutter ensemble contre la piraterie.

Perspectives

17. Les deux parties réaffirment que, dans leur coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », elles partagent les mêmes responsabilités : observer les buts et principes de la *Charte des Nations Unies* et le droit international et promouvoir la paix et la coopération mutuellement bénéfique afin de réaliser une croissance et un développement inclusifs et durables et d'améliorer les conditions de vie de la population ; promouvoir la coopération sino-arabe pour réaliser la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et préserver la souveraineté, la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale des pays arabes ; créer un nouveau modèle de relations internationales marqué par le respect mutuel, l'équité, la justice et la coopération gagnant-gagnant et s'attacher au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui dans la perspective de la construction de la communauté de destin pour l'humanité.

18. Les deux parties soulignent que, dans la coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route », il faut explorer de manière autonome une voie de développement adaptée aux caractéristiques de chaque pays, en fonction des lois et règlements nationaux en vigueur, de l'histoire, de la tradition culturelle et du niveau de développement économique et social de chacun, et que tout en gardant leur indépendance, il faut préserver l'inclusion commerciale, élargir sans cesse l'ouverture et renforcer la coopération pour réaliser le développement.

19. Les deux parties continueront à œuvrer pour promouvoir la coopération sino-arabe dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route » et créer de plus larges perspectives au partenariat stratégique sino-arabe tourné vers l'avenir et marqué par la coopération globale et le développement partagé.

Faite à Beijing le 10 juillet 2018, en double exemplaire, en langues chinoise et arabe, les deux textes faisant également foi.

Pour la République populaire de Chine

Wang Yi

Conseiller d'État et
Ministre des Affaires étrangères
de la République populaire de Chine

Pour la Ligue des États arabes

Ahmed Aboul Gheit

Secrétaire général
de la Ligue des États arabes